

**Les catégories socio-économiques d'agriculteurs français  
et celles des membres de leurs familles<sup>1</sup>**

**Jean VINCENT<sup>2</sup> et Michel CARTEREAU<sup>3</sup>**

Enseignants-chercheurs AgroParisTech



**2èmes journées de recherches en sciences sociales**

**INRA SFER CIRAD**

11 & 12 décembre 2008 – LILLE, France

---

<sup>1</sup> Nous remercions les personnes ayant contribué à ce travail Hélène Brives, Guillaume Fongang et bien sûr les étudiants et les agriculteurs concernés. Nous sommes bien sûr seuls responsables des erreurs éventuelles.

<sup>2</sup> jean.vincent@agroparistech.fr, enseignant-chercheur, UFR de sociologie, AgroParisTech, associé au labo INRA- SAD-APT-Proximités.

<sup>3</sup> michel.cartreau@agroparistech.fr, enseignant-chercheur, UFR d'informatique, AgroParisTech.

## **Résumé**

En distinguant trois classes d'agriculteurs en fonction de leur niveau de revenu (supérieur à 3 SMIC, entre 1 et 3 SMIC, inférieur à 1 SMIC), chacune de celles-ci peut-elle être assimilée à l'une des trois grandes catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE (1- Chefs d'entreprise, 2- Professions intermédiaires, 3- Ouvriers et employés), ceci à travers l'examen des PCS des membres de la famille proche de chaque agriculteur ? Il semble que cela puisse être le cas pour la classe des « moyens agriculteurs » par rapport à la PCS des professions intermédiaires. Cependant, il n'y a pas de réponse simple à la question posée et on constate une ascension sociale intergénérationnelle et une certaine homogénéité intragénérationnelle, sauf dans certains cas (les « néoagriculteurs » d'origine urbaine, ...) pour la population étudiée qui n'est d'ailleurs pas représentative des agriculteurs français.

**Mots clés :** catégories socioprofessionnelles, classes socio-économiques des agriculteurs français, familles agricoles.

Les agriculteurs constituent une population très hétérogène sur les plans sociologique, économique et culturel. Ces différences ne font l'objet de presque aucune recherche en France alors qu'elles constituent une question importante (B. Hervieu 1996, J. Vincent, 2003) : quelles différences entre un grand céréalier chef d'entreprise avec des salariés, un éleveur conduisant seul un atelier important de vaches laitières et un petit producteur<sup>4</sup> de montagne vivant avec moins que le SMIC<sup>5</sup> ! Notre projet est de proposer une façon simple mais nouvelle permettant d'aborder ces questions. Cet article méthodologique constitue une étape intermédiaire dans un travail de réflexion et de collecte des informations commencé il y a plusieurs années et qui se prolonge, notamment pour le traitement des données déjà réunies sur plusieurs centaines d'agriculteurs concernant leur exploitation et les catégories socioprofessionnelles des membres de leur famille proche et pour l'approfondissement des résultats.

La démarche que nous proposons ici est de partir des catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE, plus précisément des trois principales catégories qu'il utilise (cf. tableau ci-dessous) et de distinguer parallèlement trois classes d'agriculteurs selon des critères de revenu.

**Tableau 1. Les catégories distinguées et leurs correspondances supposées (ligne à ligne)**

<b>Catégories socioprofessionnelles (PCS) des membres de la famille proche</b>	<b>Classes d'agriculteurs</b>
- 1. Patrons, Professions libérales, . cadres supérieurs	a- Grands agriculteurs
- 2. Cadres moyens, professions intermédiaires	b- Moyens agriculteurs
- 3. Ouvriers employés	c- Petits agriculteurs

L'étape suivante est d'étudier la double hypothèse, d'ailleurs banale mais très rarement abordée, qui est la suivante :

- la majorité des membres de la famille d'un agriculteur appartient à la même PCS,
- l'agriculteur fait partie de cette PCS.

Ainsi, si ces deux conditions sont vérifiées, par exemple, la majorité des membres de la famille proche d'un agriculteur de la classe « Moyens agriculteurs » exercerait des professions de type « intermédiaire » selon la typologie de l'INSEE. Par ailleurs, il en serait de même

<sup>4</sup> Les petits agriculteurs français ont été étudiés en particulier par C. Laurent et J. Remy.

<sup>5</sup> Salaire interprofessionnel de croissance, son montant mensuel brut était de 1254 € pour 152 heures au 01-07-2006.

pour les agriculteurs (« grands » ou « petits ») concernant les deux autres catégories INSEE. Ceci constituerait des indices que les trois classes d'agriculteurs que nous avons définies présentent le type de pertinence proposé par A Desrosières. et L. Thévenot (1988), à savoir que ce découpage recoupe d'autres critères de différenciation sociale.

Comme pour toute typologie, chacune des étapes données ci-dessous pose des questions délicates de méthode, surtout à propos des agriculteurs. Celles-ci ne sont pas approfondies dans cet article, mais nous signalons les principales et indiquons, en les justifiant, des conventions importantes que nous avons adoptées. Dans la mesure du possible, ce sont les catégories et les règles de l'INSEE qui ont été suivies, en particulier en basant les typologies sur une logique distinctive en terme de hiérarchie sociale considérant les dotations respectives en capitaux économiques, sociaux et culturels (P. Bourdieu, 1992).

Cette méthode est simple dans son principe (§1), cependant des problèmes techniques se posent au sujet des catégories de l'INSEE en cause (§2), et d'autres concernent celles utilisées pour les agriculteurs (§3). La collecte des données et le traitement des résultats de chaque famille et pour l'ensemble du panel d'agriculteurs sont en cours de réalisation (§4). Les premiers résultats montrent que les hypothèses posées doivent être fortement nuancées, ce qui invite à affiner les catégories proposées et à approfondir les études de cas comme les analyses statistiques. (§5). Ce constat classique de reproduction sociale partielle peut stimuler la réflexion dans plusieurs directions.

### **1. Une démarche comparative simple mais innovante**

Le mini-dispositif de recherche proposé est élémentaire, mais nouveau à notre connaissance. Il comprend trois étapes :

1<sup>ère</sup> étape. Comme il vient d'être dit, on distingue trois catégories socioprofessionnelles principales très proches de celles de l'INSEE :

- 1- Chefs d'entreprise, professions libérales, cadres supérieurs
- 2- Professions intermédiaires (y compris les cadres moyens)
- 3- Ouvriers et employés.

Les autres catégories n'obéissent pas à la même logique distinctive en terme de hiérarchie sociale et jouent un rôle accessoire : agriculteurs-exploitants (notre sujet ici), commerçants et artisans, retraités.

2<sup>ème</sup> étape. Puis, trois classes d'agriculteurs sont aussi définies :

- agriculteurs sur grandes exploitations (dits par abréviation « grands agriculteurs »),

- ceux sur moyennes exploitations (dits par abréviation « moyens agriculteurs ») et
- ceux sur petites exploitations (dits par abréviation « petits agriculteurs »).

Là aussi, l'INSEE utilise une telle classification dont nous reprenons les intitulés, mais avec des critères différents (cf. ci-dessous) et il s'agit, comme on le verra, d'une partie délicate et controversée.

3<sup>ème</sup> étape. L'étape originale est alors celle où, pour chaque agriculteur-trice, nous identifions la PCS des membres de sa famille proche : son-sa conjoint-e, ses frères et sœurs, ceux de sa conjointe, ses parents et ceux de sa conjointe<sup>6</sup>. Et nous évaluons le pourcentage de membres de la famille qui appartient à la PCS homologue de celle de l'agriculteur-trice.

Mais, à ce niveau, il convient de distinguer deux approches : l'une, intragénérationnelle (dite pour abrégé « intra ») ne concerne donc qu'une génération en ne prenant en compte que les frères, les sœurs, les beaux-frères et les belles-sœurs ; l'autre intergénérationnelle. (dite pour abrégé « inter »), considère les parents les beaux-parents (« inter-parents ») et donc intègre les évolutions sociales sur deux générations.

On verra (§5) que notre hypothèse n'a pu être approfondie que pour la catégorie intermédiaire. Des exemples des différents cas rencontrés, notamment de ceux dérogeant à la norme ainsi construite, seront alors proposés sur des résultats encore partiels.

## **2. Les trois catégories concernées de l'INSEE : quelques problèmes**

Rappelons que les trois « grandes » catégories de PCS choisies sont : 1- Les chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, les professions libérales, les cadres supérieurs, 2- Les professions intermédiaires (y compris les cadres moyens, les artisans et les commerçants) et 3- les ouvriers et les employés. Ces trois catégories présentent la logique distinctive en terme de hiérarchie sociale évoquée ci-dessus et suivent la classification de l'INSEE à une exception près qui, selon nous, permet de mieux suivre la logique en question : nous avons subdivisé en deux le « groupe 2 » de l'INSEE appelé « patrons de l'industrie et du commerce » affectant dans notre « grande catégorie 1 » les « chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus » et aussi le « groupe 3 » de l'INSEE composé des « cadres et des professions intellectuelles supérieures ».

---

<sup>6</sup> Les PCS des enfants des agriculteurs exerçant une profession ont été notées mais n'ont pas retenues dans l'étude, leur nombre étant faible parce que la plupart des enfants sont en cours d'étude.

Quant aux deux autres catégories du groupe 2 de l'INSEE, « les artisans » et les « commerçants » (avec moins de 10 salariés), nous les avons incluses dans la deuxième grande catégorie celle des « professions intermédiaires ». Les retraités (catégorie 7) sont ventilés entre les « grandes catégories » 1 ou 2 ou 3 selon la profession exercée avant la retraite<sup>7</sup>. Ceci est cohérent avec la logique distinctive suivie et permet de n'avoir ainsi que trois grandes PCS à l'exception de celle des agriculteurs dont nous allons maintenant parler (cf. tableaux 1 et 2).

**Tableau 2. Classification simplifiée des P.C.S.<sup>8</sup> des professions et catégories socioprofessionnelles des nomenclatures de l'INSEE**

**(Institut National des Sciences Economiques et Statistiques)**

pouvant être consultée sur : [www.insee.fr/nom\\_def\\_net/nomenclatures/prof\\_cet\\_soc](http://www.insee.fr/nom_def_net/nomenclatures/prof_cet_soc)

	« GRANDES CATEGORIES » <sup>9</sup>	EXEMPLES
1	<b>Chefs d'entreprise</b> (21-23) <sup>10</sup> <b>Professions libérales</b> (31) <b>Cadres</b> (33-38)	- chefs d'entreprise de plus de 10 salariés - notaires, experts, médecins, artistes, ... - professeurs agrégés et certifiés, cadres administratifs de catégorie A, ... - ingénieurs, officiers,...
2	<b>Professions intermédiaires</b> (42-48)	- artisans, commerçants, hôteliers, avec moins de 10 salariés - techniciens, contremaîtres, ... - instituteurs, infirmiers, éducateurs, clergé, officier de police, adjudants de l'armée ,....
3	<b>Employés et ouvriers</b> (52-69)	- secrétaires, vendeurs, adjoints administratifs, agents de service, agents de police, sergents de l'armée, assistantes maternelles, coiffeurs salariés, ... - ouvriers, opérateurs, conducteurs, matelots, ouvriers agricoles,....

Les agriculteurs (catégorie 1) peuvent être classés dans trois sous-catégories :

- 11- agriculteurs sur petite exploitation
- 12- agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13- agriculteurs sur grande exploitation.

Les artisans et commerçants (catégorie 2) sont répartis entre les « grandes catégories » 1 et 2.

### 3. Les trois classes d'agriculteurs, un sujet délicat

La catégorisation des agriculteurs pose de difficiles problèmes. A. Desrosières et L. Thévenot (déjà cité, p. 73-74) en évoquent certains encore valables: « [...] *L'objection des spécialistes* [surtout ceux du Ministère de l'Agriculture] *était significative : il n'y pas de bon*

<sup>7</sup> Les personnes sans profession (par exemple une « femme au foyer ») ne sont pas comptabilisées.

<sup>8</sup> Cette expression remplace la dénomination de catégories socioprofessionnelles (C.S.P.).

<sup>9</sup> Cette appellation est à usage interne et n'a aucune reconnaissance externe.

<sup>10</sup> Numéros des catégories de l'INSEE.

*critère... La représentation du groupe [des agriculteurs comme unité] était si solide qu'elle mettait en échec tout critère de différenciation interne [...] » (idem). « [...] L'établissement de ce découpage a été coûteux, en termes de négociations, et il a été difficile de le faire admettre aux spécialistes consultés. Ceux-ci arguaient de ce que le repérage rigoureux de la taille économique de l'exploitation nécessitait un lourd appareil de questions. La ventilation en trois catégories leur semblait arbitraire et de peu d'intérêt [...] » (ibid.).*

Cependant, malgré ces objections, l'INSEE, en 1982, a « pu définir trois catégories d'agriculteurs sur grandes, moyennes et petites exploitations » (ibid.), ceci par la combinaison entre les réponses à deux questions : celle sur la surface des exploitations et celle « [...] sur leur orientation principale (élevage, maraîchage, etc.) [...] ». Pour les auteurs, « [...] à l'usage, ce découpage s'est révélé pertinent, recoupant en particulier des distinctions par âge et niveaux de diplôme des exploitants agricoles [...] ». (ibid.) Ceci aboutit à distinguer des « agriculteurs exploitants sur grande exploitation avec plus de 40 équivalent hectares de blé », des « agriculteurs exploitants sur moyenne exploitation avec de 20 à 40 équivalent hectares de blé » et des « agriculteurs exploitants sur petites exploitations avec moins de 20 équivalent hectares de blé ».

Ici, nous avons choisi un autre critère principal de distinction des agriculteurs, celui de leur montant de revenu, pour plusieurs raisons : le calcul des « équivalent hectares de blé » est assez complexe, les seuils de 20 et 40 sont trop rapprochés et résistent très mal sur le long terme (du fait de la disparition de nombreuses petites exploitations) et aussi ce sont des données qui n'existent pas pour les autres PCS. Enfin, concernant les agriculteurs (et les exploitations) que nous avons étudiés, nous disposons d'une évaluation suffisante du revenu pour pouvoir distinguer nos types d'exploitation sur cette base<sup>11</sup> : les « grandes », celles dont le revenu mensuel par personne non salariée était supérieur à trois SMIC ; les « moyennes », celles à revenu mensuel par personne non salariée compris entre 1 et 3 SMIC ; les « petites » celles à revenu mensuel par personne non salariée égal ou inférieur à un SMIC. Bien sûr, on retrouve ici le problème de l'introduction d'une frontière créant une discontinuité dans une distribution de données numériques variant de façon continue... La principale justification de ce choix est que l'usage a montré qu'il « fonctionnait » et qu'il était « pertinent » dans le sens où A., Desrosières et L. Thévenot (déjà cité, p. 73) emploient ce terme dans un autre contexte, c'est-à-dire recoupant des distinctions selon d'autres critères significatifs (pour eux, l'âge moyen et le niveau de diplôme).

---

<sup>11</sup> Sur cette question, se reporter à J. Vincent, 2003.

#### 4. La collecte et le traitement en cours des résultats

Décrivons d'abord succinctement le dispositif de collecte, puis les atouts et les limites de cet ensemble<sup>12</sup> de 221 enquêtes qui apporte des informations nouvelles sur le thème de cet article, tout en n'étant pas statistiquement représentatif des agriculteurs français.

Les données ont été réunies grâce un travail assez simple demandé à des étudiants<sup>13</sup> : à l'occasion de leur stage en exploitation agricole, chacun remplissait un bref questionnaire donnant quelques caractéristiques de l'agriculteur (sexe, classe d'âge, niveau de formation initiale), de son exploitation (catégorie de superficie, principale orientation technico-économique, ...) et de son niveau de revenu mensuel par personne non salariée<sup>14</sup> (plus de 3 SMIC ; entre 1 et 3 SMIC ; 1 SMIC ou moins). Puis, dans une deuxième partie, étaient relevées la PCS et la profession du conjoint, puis celles des parents, des frères et sœurs du couple, et aussi celles des enfants déjà professionnalisés. Enfin, les étudiants étaient invités à commenter les données réunies<sup>15</sup>.

Les résultats obtenus ont été dans l'ensemble satisfaisants. La collecte des informations n'a été partielle que dans quelques cas de brouille familiale, en particulier de séparation ou de divorce du couple, d'où l'impossibilité de certaines questions devenues délicates concernant le conjoint parti. Dans certains questionnaires, les données collectées étaient incomplètes ou imprécises (par ex. « salarié SNCF »), ou présentaient certaines contradictions, notamment entre la PCS et la profession indiquée. Les cas litigieux non résolus ont été écartés de la population étudiée.

L'ensemble de ces enquêtes n'est pas représentatif des agriculteurs français (cf. tableaux 4 et 5 en annexe<sup>16</sup>). En effet, chaque étudiant trouve lui-même son lieu de stage dans le cadre de certaines recommandations des responsables de cette activité. Il en résulte que la majorité vont chez des « moyens agriculteurs » selon notre typologie et des minorités chez des « petits agriculteurs » ou chez des « grands agriculteurs ». Il est aussi demandé aux étudiants d'aller plutôt dans une exploitation ayant un atelier de production animale, ainsi les exploitations de polyculture-élevage sont sur-représentées (environ 75 % en incluant les systèmes « bovins

---

<sup>12</sup> Nos employons ce mot par défaut et pour éviter ceux d'échantillon ou de panel qui ne conviennent pas.

<sup>13</sup> De AgroParisTech, anciennement Institut National Agronomique Paris-Grignon avant le 1-1-2007.

<sup>14</sup> Compte tenu de l'existence d'une comptabilité dans chaque exploitation et de la relative simplicité des catégories retenues, les risques d'erreur grave semblent limités.

<sup>15</sup> Sur les continuités intergénérationnelles de PCS et aussi sur les exceptions en s'intéressant notamment aux modes de socialisation et aux « visions du monde » des personnes concernées.

<sup>16</sup> Même si on considère seulement les exploitations professionnelles dont le nombre a d'ailleurs diminué d'environ 17 % entre 2000 et 2007 (cf. données sur le site internet [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)).

lait », « bovins viande », « bovins lait et viande » et « ovins et caprins », seulement 5 % de « grandes cultures et 5 % de viticulture). La répartition géographique est aussi biaisée en faveur du sud-ouest et de l'ouest de la France.

A côté de l'analyse qualitative évoquée ci-dessous, un traitement quantitatif est en cours : pour chaque enquête, est établi un pourcentage  $n/N$ , appelé taux d'appartenance, entre le nombre  $n$  de personnes de la famille appartenant à la même PCS et le nombre total  $N$  de personnes de la famille pour lesquels on dispose de leur PCS. Les membres de la famille pris en compte dans notre travail sont donc (sans les conjoints sans profession) :

- pour l'étude « intra », la-le conjoint-e A2 de l'agriculteur-trice A1, ainsi que les frères et sœurs de A1 et de A2
- pour l'étude « inter », les deux parents de A1 et les deux parents de A2<sup>17</sup>.

Il est ainsi possible d'évaluer dans quelle mesure des membres d'une famille relève de la même PCS et de voir si celle-ci est homologue à celle de l'agriculteur. Ensuite, ces résultats doivent être regroupés pour chacune des trois grandes classes et appréciées au regard des hypothèses étudiées.

## **5. Des premiers résultats positifs**

Sont donnés ci-dessous des éléments qualitatifs et des premiers résultats quantitatifs, mais l'élaboration de ces derniers pose encore des problèmes : il y a d'abord ceux annoncés sur la connaissance des biais statistiques, en particulier le fait que notre ensemble comprend une grande majorité d'agriculteurs à revenu moyen (155 sur 221, soit 70%) et de faibles nombres d'agriculteurs à petit revenu (26, soit 12 %) ou à revenu élevé<sup>18</sup> (32, soit 14%). Dans ces conditions, il convient de limiter l'étude quantitative à la classe des « agriculteurs moyens » sans ambition de représentativité afin d'étudier dans quelles conditions nos hypothèses sont confirmées ou infirmées pour cette population de 155 agriculteurs.

Le principal résultat (tableau 3 ci-dessous) est que 61 % (28%+33% dans la première colonne) des familles « d'agriculteurs moyens » ont des conjoints, des frères et des sœurs, des beaux-frères et des belles sœurs qui sont pour plus de la moitié d'entre eux dans la PCS des professions intermédiaires. Ceci tend donc à étayer notre hypothèse visant à considérer la classe des « agriculteurs moyens » comme pouvant être rapprochés de la PCS de ces professions intermédiaires.

---

<sup>17</sup> L'effectif total des membres de la famille considérée est donc le plus souvent, pour un agriculteur marié, d'environ 8 si lui-même et sa femme ont chacun deux frères ou sœurs.

<sup>18</sup> Et 8, soit 4 %, dont la catégorie de revenu est inconnue.

### Tableau 3. Taux d'appartenance à la PCS 2 des familles des « moyens agriculteurs »

Revenus compris entre 1 et 3 SMIC (enquêtes 2006 pour 155 familles)

Taux d'appartenance : rapport  $n/N$  entre le nombre  $n$  de personnes de la famille appartenant à la même PCS et le nombre total  $N$  de personnes de la famille pour lesquels on dispose de leur PCS.

« Intra » : taux calculé pour la-le conjoint-de A2 de l'agriculteur-trice A et les frères et sœurs de A1 et

A ; « Inter » : taux calculé pour les deux parents de A1 et les deux parents de A2

Taux d'appartenance	« Intra »	« Inter »	Les deux
0 à 24 %	25%	39%	25%
25 à 49 %	14%	11%	28%
50 à 74 %	<b>28%</b>	<b>19%</b>	21%
75 à 100 %	<b>33%</b>	<b>31%</b>	26%
Total	100%	100%	100%

La deuxième colonne donne un résultat de « seulement » 50 % (19%+31 %) quand on considère donc les parents et les beaux-parents, ceci s'explique principalement par l'accroissement du niveau de vie relatif des agriculteurs par rapport à la génération précédente. En effet, un cas assez fréquent est celui où au moins un couple de parents agriculteurs était à la tête d'une petite exploitation alors que l'agriculteur considéré conduit une exploitation à revenu moyen : bien sûr, ceci illustre la disparition de beaucoup de petites exploitations « non viables » au profit d'unités de production plus importantes et assurant un meilleur revenu.

Quelques agriculteurs ont une famille dont les PCS des membres sont majoritairement non homologues à la sienne. Par exemple, il y a certains « grands agriculteurs » dont la famille est surtout composée de personnes ayant une profession intermédiaire ou qui sont ouvriers ou employés : il s'agit de personnes ayant individuellement bien réussi sans que cela soit le cas de leur entourage.

Voici trois exemples « typiques »<sup>19</sup> de chacune des trois classes étudiées.

Les cas le plus souvent rencontrés sont analogues à celui de Monsieur A., de 45 ans environ, à la tête d'une exploitation de taille intermédiaire (entre 50 et 100 ha) de polyculture-élevage ; sa femme est éducatrice dans une association pour jeunes en difficulté. Les parents de l'agriculteur et ceux de sa femme étaient eux-même des « agriculteurs moyens ». Monsieur A. a une sœur institutrice et un frère « agriculteur moyen », Madame A. un frère agent commercial et une sœur secrétaire. Pour les trois enfants du couple, l'aîné est employé, la

---

<sup>19</sup> Rendus anonymes avec certaines modifications.

cadette et le dernier sont scolarisés. Dans ce cas, 9 des 10 membres de la famille sont dans la catégorie « intermédiaire » sauf le fils aîné.

Mais existe aussi le cas d'un « agriculteur moyen » dont les parents et les beaux-parents étaient petits agriculteurs ou sans profession et que les frères et sœurs sont pour deux d'entre eux cadre moyen et enseignant dans une université et que deux autres sont aide soignante et ouvrier ( soit une personne dans la CSP 2 sur 6 si l'épouse est sans profession).

Un exemple de « grande agricultrice » est celui de Madame V., viticultrice d'environ 50 ans, qui exploite l'important domaine familial de vignoble d'appellation (entre 20 et 50 ha), après avoir été ingénieur jusqu'à la retraite de son père, qui fut d'abord officier dans la marine marchande. Le mari de Madame V. travaille sur l'exploitation après avoir eu une carrière de gestionnaire de société. Celui-ci a deux frères ingénieurs et deux sœurs enseignantes et leur père était cadre supérieur. Madame V. a quatre frères et sœurs ingénieurs et une sœur femme au foyer. Les quatre enfants sont étudiants : *« à table, on discute de tout, l'ouverture intellectuelle est large. Dès lors, les enfants ne se confinent pas dans un univers purement vinicole: il deviennent professeurs de mathématiques, informaticiens, pharmaciens... Le travail est également une valeur pour ces enfants qui voient (et participent) aux difficiles travaux de leurs parents vigneron. [...]La différence principale entre les trois générations concerne la disparition progressive des "mères au foyer" »*<sup>20</sup>. On peut compter ici 10 membres de la famille sur 12 dans la catégorie 1 « Chefs d'entreprise, professions libérales, cadres supérieurs » ..

Un cas de petit exploitant est celui de Monsieur M. qui a environ 40 ans et dont l'exploitation, située dans l'ouest de la France et de la catégorie 50-100 ha, comporte un troupeau bovin laitier et un troupeau bovin viande. Compte tenu du faible revenu de l'exploitation (inférieur à 1000 € par mois), la femme de Monsieur M. est devenue aide-soignante pour compléter les ressources du ménage. Les parents et les beaux-parents de Monsieur M. étaient des petits agriculteurs et c'est aussi le cas d'un frère de Monsieur M., un autre est jockey et un autre est laborantin. Madame M. a un frère « petit agriculteur » et un autre qui est cadre moyen dans l'agroalimentaire. Les enfants ont 17,14 et 8 ans. Ici, 8 des 10 membres de la famille proche sont dans la catégorie « ouvriers, employés ».

On rencontre aussi des situations de « promotion sociale » à travers des scolarités plus poussées suivies de réussites professionnelles (dans les services publics, dans le commerce, dans le bâtiment,...) pour des personnes de la génération des parents ou de celle des enfants.

---

<sup>20</sup> Citation extraite d'une note rédigée par une étudiante.

Mais aussi, certains réussissent autrement ou moins « bien » que leurs parents ou leurs frères et sœurs, comme cela se retrouve ailleurs et plutôt pour la jeune génération qui n'a pas bénéficié des « trente glorieuses ».

D'un autre côté, des agriculteurs ou des agricultrices sont à la tête de petites exploitations ou d'exploitations moyennes alors qu'eux-mêmes ont d'abord été ingénieurs ou dans des professions libérales avant de devenir agriculteurs. Certains d'entre eux sont devenus d'emblée agriculteurs alors que les autres membres de leur famille sont en général cadres ou membres des professions libérales. Ainsi, pour ce couple d'ingénieurs à la tête d'une petite exploitation, « *il ne faut pas y voir une chute de niveau social, car il s'agit réellement d'un choix de métier, d'une « utopie rendue réelle » grâce à des connaissances et une expérience professionnelle de chacun avant l'installation* »<sup>21</sup>.

Ainsi, le plus souvent chaque famille compte un ou plusieurs membres remettant en cause notre hypothèse, mais comme nous l'avons vu ci-dessus cela illustre les possibilités de mobilité sociale et concerne un pourcentage souvent limité des membres de la famille proche, surtout si l'on s'en tient à la génération contemporaine de l'agriculteur.

## **Conclusion**

La démarche proposée ici s'est révélée d'un bon intérêt pédagogique : à partir de données simples et assez précises concernant la famille et l'exploitation agricole de son stage, chaque étudiant est amené à réfléchir sur les questions de catégorisation sociale, sur les évolutions intergénérationnelles et intragénérationnelles concernant les professions des membres de la famille d'un agriculteur et sur les facteurs<sup>22</sup> influençant celles-ci. La population étudiée n'est pas représentative des agriculteurs français, mais est sans doute significative d'évolutions en cours (professions des conjoints, diversification des parcours des jeunes, ...).

Par ailleurs, les premiers résultats obtenus tendent à montrer l'intérêt de l'hypothèse étudiée ici : en distinguant trois catégories d'agriculteurs en fonction de leur niveau de revenu, il semble que, au moins pour la classe des « moyens agriculteurs », celle-ci puisse être rapprochée de l'une des trois grandes catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE, celle des professions intermédiaires, ceci à travers l'examen des PCS des membres de la famille de chaque agriculteur concerné, reposant la question récurrente des classifications sociales des agriculteurs (B. Hervieu, 1996). Ainsi, à terme, la question de l'intégration de la classe « agriculteurs » dans les principales PCS de l'INSEE peut se trouver posée, comme cette

---

<sup>21</sup> Citation extraite d'une note rédigée par une étudiante.

<sup>22</sup> La possibilité d'études longues dans une ville pas trop éloignée serait un facteur important.

question des différenciations sociales collectives l'est au niveau global avec des publications comme celles de Louis Chauvel (2001). Rappelons que l'INSEE a créé trois catégories d'agriculteurs (cf. ci-dessus), mais n'a pas encore proposé de les intégrer chacune dans une des trois principales PCS. Et donc s'intéresser à nouveau à distinguer des catégories sociales<sup>23</sup> chez les agriculteurs pourrait contribuer à enrichir les études les concernant et aider à des actions plus pertinentes dans le cadre des politiques publiques.

## Bibliographie

- Bourdieu P. (avec L.J.D. Wacquant), *Réponses*, Paris, Seuil, 1992.  
 Chauvel L., *Le retour des classes sociales*, Revue de l'OFCE, n° 79, 2001.  
 Desrosières A., Thévenot L., *Les catégories socio-professionnelles*, ed. La Découverte, Paris, 1988.  
 Hervieu B., *Les agriculteurs*, Paris, PUF, 1996.  
 Vincent J., « La quasi-disparition des divisions sociales entre agriculteurs dans les publications françaises ? » dans *Agriculture et société*, actes du colloque de Nantes, ARF Editons, tome 2, 2003, pp. 17-27.

## Annexes

**Tableau 4. Répartition des SAU en % par classe de surface**

Source : Recensement général de l'agriculture 2000; données arrondies  
 SAU : Surface Agricole Utilisée. Exploitation professionnelle : exploitation correspondant à au moins 12 ha de blé et employant au moins l'équivalent d'une personne à 3/4 de temps sur l'année

SAU en ha	Toutes exploitations France (2000)	Exploitations Professionnelles France (2000)	Ensemble des Exploitations enquêtées
Moins de 50	70	51	23
50-99	18	30	29
100-149	7	11	26
150 et plus	5	8	21
Inconnu	-	-	1
TOTAL	100	100	100

**Tableau 5. Répartition des agriculteurs en % par classe d'âge**

Source : Recensement général de l'agriculture 2000 ; données arrondies

Age de l'agriculteur	Toutes exploitations France (2000)	Exploitations Professionnelles France (2000)	Ensemble des Exploitants enquêtés
Moins de 45	37	48	46
45-54	30	34	38
55-59	10	11	14
60 et plus	23	7	1
inconnu			1
TOTAL	100	100	100

<sup>23</sup> Sans confondre catégories sociales et classes sociales